



## RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 septembre 2015 sous la présidence de Hervé BOCHET, Maire Adjoint.

**Présents** : Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DUPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

**Excusés** : Gildas JOBERT, Morgane LEFEVRE.

**Procurations** : Gildas JOBERT a donné procuration à Hervé BOCHET. Morgane LEFEVRE a donné procuration à Rémi VALLIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alain FAVIER.

Les relevés des décisions du Conseil Municipal du 21 juillet 2015 et du 30 juillet 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### COMMUNICATIONS

- L'association scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes d'Hermillon, Le Châtel, Montverneir et Pontamafrey-Montpascal informe le Conseil Municipal des changements au sein du Conseil d'Administration et notamment l'élection de Madame Chiara VALLIN CANCIANI comme Présidente. Cette association remercie également la commune du Châtel pour le don de 70 € suite à la participation de bénévoles de la commune à la manifestation cycliste «L'Etape du Tour».
- Le Maire Adjoint présente au Conseil Municipal la fiche DGF de la commune pour l'année 2015 ainsi que les statistiques 2015 des finances locales pour le département de la Savoie.
- Le Conseil Départemental de la Savoie informe les communes du canton des aides financières accordées au Syndicat du Pays de Maurienne et à la Communauté de Communes Cœur de Maurienne (CCCM).
- L'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes relance la campagne d'information concernant l'intoxication au monoxyde de carbone.
- Le Préfet de la Savoie a transmis à la commune du Châtel l'arrêté préfectoral concernant la modification des statuts de la CCCM.
- Madame Béatrice SANTAIS, Députée de la Savoie, a transmis un courrier d'information concernant l'évolution des dessertes SNCF pour la Maurienne et la région Rhône-Alpes.
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que la commune du Châtel a sollicité Madame Béatrice SANTAIS, Députée de la Savoie, pour une aide financière de 4 000 € pour la réfection d'une conduite d'eau de 135 mètres au niveau des sources de l'Alpettaz dans le cadre de la Réserve Parlementaire.
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal des négociations en cours avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, l'Association Foncière Pastorale des Alpes du Châtel et le Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) concernant les mesures compensatoires dans le cadre du projet du TGV Lyon Turin pour la gestion des pelouses sèches sur le site de la Tour de Bérold de Saxe et du coteau des Plagnes.

- La CCCM et l'ASDER (Association Savoyarde de Développement des Énergies Renouvelables) relance, sur tout le territoire de la CCCM, le défi « Familles à énergie positive ».
- L'Association des Maires de France informe ses communes membres des nouvelles dispositions de la Loi NOTRe.
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que la commune du Châtel a été contactée par la société Voltalia pour un projet de petite centrale hydroélectrique sur le torrent de la Ravoire.
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que les membres du bureau municipal ont reçu Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne pour une visite de la commune le 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- Le Maire Adjoint remercie les conseillers municipaux qui ont assuré certains travaux d'entretien pendant les congés de l'agent du service technique.
- Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre de revues sont consultables en mairie et notamment la rapport d'activités 2014 de « Savoie Déchets ».

## PERSONNEL COMMUNAL

### **Recrutement d'un agent pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie, pour une période de 1 mois et 20 jours allant du 29 septembre 2015 au 17 novembre 2015 inclus

### **Suppression du poste d'Attaché Territorial**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant qu'il est nécessaire de supprimer un emploi d'Attaché Territorial, en raison du départ d'un fonctionnaire par voie de mutation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015, **DECIDE** la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché Territorial à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

### **Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie à compter du 28 septembre 2015 comme suit : Mardi 17h à 19h / Vendredi 10h à 12h.

## DIAGNOSTIC / AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DES ERP ET IOP

*Ce dossier est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.*

## CCCM – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'adhésion de la commune du Châtel au service commun Application du **Droit des Sols (ADS)** de la CCCM et **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la CCCM pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

## RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande au Crédit Agricole des Savoie l'attribution d'une ouverture de crédit à court terme, d'un montant de 30 000.00 € pour une durée de 12 mois.

## VENTES FONCIERES

### **Vente de la parcelle N° 1574 située sur le territoire de Pontamafrey Montpascal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DONNE** un accord de principe pour la vente de la parcelle N° 1574, cadastrée Section A au lieudit « Pré Nouveau » sur le territoire de Pontamafrey-Montpascal, propriété de la commune du Châtel à Monsieur Cédric FAVRE. Après négociation, la vente sera soumise au vote de l'assemblée délibérante pour validation finale et fixation du prix de vente au m<sup>2</sup>. Les frais d'actes inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

### **Vente de la parcelle N° F1746, lieudit « Le Praz »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant que la parcelle N° 1746, cadastrée Section F au lieudit « Le Praz », propriété de la commune du Châtel, est située dans une zone urbanisable sur la Carte Communale et dans l'hypothèse d'un développement futur de ce secteur, **DECIDE** de ne pas donner suite à la demande d'acquisition de Monsieur Valentin TAVERNIER.

### **Vente foncière : désignation de la Commission Ad Hoc**

Le Maire Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 20150721\_10\_DE en date du 21 juillet 2015 concernant la mise en vente des parcelles N° 529 et 530 cadastrées Section C, lieudit « Saint Jacques » situées sur le territoire communal, dont la commune est propriétaire. Il rappelle que cette vente se fera au plus offrant sous réserve que le prix proposé soit au moins égal au prix de retrait fixé par la commission Ad-Hoc désignée au sein du Conseil Municipal et que le dépôt des offres est fixé au 30 septembre 2015, délai de rigueur.

Dans ce cadre, le Maire Adjoint propose au Conseil Municipal de désigner les membres de la commission Ad-Hoc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DESIGNE** Monsieur Gildas JOBERT, Maire, Madame Laure DUPRAZ-CHAUDET, Monsieur Alain FAVIER et Monsieur Hervé BOCHET membres de la commission Ad-Hoc. Cette commission se réunira au plus tard le 30 septembre 2015 pour fixer le prix de retrait de cette vente.

## ONF – COUPES DE BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de reporter le martelage de la coupe prévue en 2015 dans la parcelle 11 (volume estimé : 350 m<sup>3</sup>). Cette coupe pourra être associée au martelage de la parcelle 9 (volume estimé : 1 300 m<sup>3</sup>) prévue dans le plan d'aménagement en 2017.

## ACA LUDOTHEQUE ITINERANTE – PRET DE JEUX AUX COLLECTIVITES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la convention à intervenir entre la commune du Châtel et l'Association Cantonale d'Animation (ACA) du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, pour une durée d'un an, pour le prêt des jeux de la ludothèque aux collectivités.

## BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015 / 2016

Elisabeth DEFUNTI, Conseillère Municipale déléguée aux affaires scolaires, fait le bilan de la rentrée scolaire. Les effectifs du RPI des communes de Hermillon, Le Châtel, Montvernier et Pontamafrey-Montpascal sont les suivants : 113 élèves dont 23 scolarisés à l'école du Châtel.

## BILAN DES ANIMATIONS DE L'ETE 2015

Rémi VALLIN, Conseiller Municipal délégué à la communication et à l'animation, fait le bilan des animations de l'été 2015 :

- 8 courses cyclistes ont traversé le village dont trois avec des signaleurs bénévoles de la commune,
- La fête de la Saint-Jacques,
- Le concert Cordes & Pics,
- La réalisation du grand vélo sur le site de la Tour de Bérold et les décorations florales des vélos dans la traversée du village.

Monsieur Le Maire Adjoint remercie les habitants qui se sont impliqués dans les décorations individuelles

## POINT SUR LES TRAVAUX

Le Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que la Commission « Travaux » s'est réunie le 07 septembre 2015. Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- ✓ Aménagement de sécurité sur la route départemental 77 et des abords du bâtiment « Mairie – Ecole » : les travaux vont débuter pour les vacances de La Toussaint avec un aménagement provisoire pour réduire la circulation sur une seule voie au niveau du bâtiment « Mairie – Ecole ». Un bornage sera également engagé pour acquérir du terrain pour réaliser des places de stationnement en amont du bâtiment « Mairie – Ecole ».
- ✓ Les travaux suivants seront engagés au cours des mois à venir :
  - Réfection d'une partie de la conduite d'eau (longueur 135 mètres) entre le collecteur secondaire du haut du pierrier et le collecteur général des sources de l'Alpettaz.
  - Réfection d'une partie du mur de soutènement de la voirie communale du Villaret avec réutilisation des pierres du mur existant.
  - Curage de la station d'épuration du Villaret.

## QUESTIONS DIVERSES

### Lingettes à la station d'épuration et secteur de tri selectif – Hameau du Villaret

Nos stations d'épuration sont parfois obstruées en raison de la présence de « lingettes » qui, contrairement à ce que dit la publicité, ne sont pas biodégradables, ou d'autres objets parfois surprenants et que nous ne devrions pas trouver dans les cuvettes des W.C. Il en est de même pour les conteneurs qui parce que les objets ne sont pas pliés (cartons ou autres) ou devraient être déposés dans une déchetterie (Déchetterie de **ST JULIEN MONTDENIS – 73870** - Lieu dit « les Fontagneux ». Du lundi au samedi : 8h00-12h00/14h00-17h30 - ☎ 04 79 59 63 52) débordent et donnent un aspect très désagréable .

Nous demandons à l'ensemble de la population de faire des gestes simples du quotidien : plus de lingettes, plus d'objets volumineux et non biodégradables dans les toilettes, respect des consignes liées au tri, pliage des cartons pour les déchets ménagers, etc.

Le secrétaire de séance,  
Alain FAVIER



Le Maire Adjoint,  
Hervé BOCHET

